

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéphanie Michaud](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1e012a759d3612687a368109>

Date d'obtention : 2021-05-12 12:46:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je dois utiliser la Trousse en suivant la liste des interventions. Je ne dois pas consulter les images ou vidéos sur le téléphone des jeunes. Je dois confisquer leurs téléphones et après avoir remplis la grille d'évaluation, j'appelle la police. Je ne suis pas mandataire du service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai en mesure d'agir de façon adéquate et efficace s'il y a un ou des cas de sextage dans mon école.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À soutenir les victimes et à agir rapidement pour éviter que les conséquences s'aggravent.